

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance
du
Mercredi 21 septembre 2011

Le compte rendu *in extenso* est publié au compte rendu intégral
Le compte rendu analytique est un résumé des débats.

SOMMAIRE

- 4 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 4 ABSENCES MOTIVÉES
- 4 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
(Orateurs: Mme la Présidente, Mme Simonis)
- 4 CONSTITUTION DU PARLEMENT WALLON
- 5 ALLOCUTION DE MME LA PRÉSIDENTE
- 5 ÉLOGES FUNÈBRES DE MM. FREDDY DEGHILAGE ET MAURICE MINNE
- 5 COMMUNICATIONS
- 6 DOCUMENTS (PRISE EN CONSIDÉRATION)
- 7 DOCUMENTS (DÉPÔT)
- 7 QUESTIONS D'ACTUALITÉ
 - 7 de M. Jeholet sur « le décès d'un motard suite à un accident dû à un nid-de-poule », et réponse de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
 - 9 de M. Crucke sur « les Régions au chevet du holding communal »; de M. Disabato sur « le holding communal », et réponse de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports
 - 13 de M. Dodrimont sur « le calvaire vécu par des parents aveugles pour que leurs enfants puissent se rendre à l'école » et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
- 13 RAPPEL AU RÈGLEMENT
- 14 QUESTIONS D'ACTUALITÉ (SUITE)
 - 14 de M. Dodrimont sur « le calvaire vécu par des parents aveugles pour que leurs enfants puissent se rendre à l'école », et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
 - 15 de M. Senesael sur « la non-livraison de matériel au TEC-Hainaut », et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
 - 16 de M. Borsus sur « la circonscription électorale wallonne unique », et réponse de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
 - 17 de M. Stoffels sur « les plans verts d'Electrabel », et réponse de M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique
 - 19 de Mme de Coster-Bauchau sur « l'accueil de jeunes autistes dans des établissements spécialisés et le manque criant de places », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

- 21 de M. Di Antonio sur « la reconnaissance de la Palestine et son admission à l'ONU », et réponse de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
- 22 ORGANISATION DES TRAVAUX
- 22 DÉBAT, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT
- 22 Question de M. Prévot sur « les mesures urgentes à prendre afin d'assurer le maintien d'une aide alimentaire aux plus démunis »; de Mme Simonis sur « la réunion du Conseil européen de l'agriculture et ses conséquences sur les banques alimentaires »; de M. Dupriez sur « l'absence d'accord au Conseil des ministres européens de l'agriculture sur l'avenir du Plan européen d'aide aux plus démunis », et réponse de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Prévot, Mme Simonis, M. Dupriez, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre)
- 29 LISTE DES INTERVENANTS
- 30 INDEX DES MATIÈRES
- 31 ABRÉVIATIONS COURANTES

SÉANCE PUBLIQUE

Présidence de Mme Emily Hoyos

La séance est ouverte à 14 heures 33 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

En application de l'article 17 du règlement, je prie Mme Graziana Trotta, la plus jeune membre de l'assemblée, et M. Matthieu Daele, le plus jeune membre, de prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Mesdames, Messieurs, nous sommes réunis ici de plein droit pour procéder à l'installation du Parlement wallon, conformément à l'article 32 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Je déclare ouverte la session 2011-2012.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mme Zrihen, en mission à l'étranger, et M. Jamar, pour raisons médicales.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente. – Conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le parlement à procéder par des élections distinctes à l'élection de son président, d'un premier vice-président, de deux vice-présidents et de deux secrétaires.

L'article 5 du règlement prévoit que le Bureau du parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

Quant à l'article 19, il stipule que ces nominations se font au scrutin secret, sauf si le nombre de candidats correspond au nombre de places à pourvoir, auquel cas le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

Je vous propose de procéder à l'élection du Bureau du parlement.

La parole est à Mme Simonis.

Mme Isabelle Simonis (PS). – En accord avec les trois autres présidents de groupe, je propose la réélection du Bureau.

Mme la Présidente. – Je déclare le Bureau élu.

En conséquence, je prie les secrétaires du Bureau définitif de prendre place au Bureau.

CONSTITUTION DU PARLEMENT WALLON

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, je déclare le Parlement wallon constitué.

Conformément à l'article 2 du Règlement, il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des représentants, au Parlement de la Communauté française, au Vlaamse Parlement, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, au Parlement der Deutschsprachigen Gemeinschaft, au Parlement francophone bruxellois et au Raad Vlaamse Gemeenschapscommissie.

ALLOCUTION DE MME LA PRÉSIDENTE

Mme la Présidente. – Nous en sommes à la troisième année de cette législature. C'est donc notre troisième année sur les cinq constituant notre mandat. Je pense qu'arrivés à ce stade de la législature, il importe de prendre le taureau par les cornes, de poursuivre, d'amplifier le travail et les réformes entamées. On sait que ce qui se prépare depuis quinze longs mois aboutira, vraisemblablement d'ici peu, ici, dans nos débats au Parlement wallon. On sait aussi que — et je l'espère — le gouvernement viendra dans les mois, les semaines qui viennent, avec d'autres nouvelles réformes, nécessaires pour notre région.

J'en suis convaincue, je le pense depuis le début, je le pense encore plus aujourd'hui: le Parlement wallon est le lieu du débat pour l'avenir de notre région. Il devra l'être encore plus demain qu'il ne l'a été hier. Je nous souhaite donc, à toutes et tous, des débats francs, constructifs, des débats où majorité et opposition peuvent dialoguer dans des échanges francs et sereins au profit des habitants de notre région. Je ne doute pas que c'est ce que nous ferons au cours de la session parlementaire qui démarre aujourd'hui.

Je vous souhaite à toutes et à tous un travail fructueux. Bon travail à toutes et tous !

(Applaudissements)

ÉLOGES FUNÈBRES DE MM. FREDDY DEGHILAGE ET MAURICE MINNE

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, je vous demande de vous lever un instant.

Cet été, deux de nos anciens collègues nous ont quittés.

Freddy Deghilage s'est éteint le 4 août dernier. Élu socialiste de la circonscription de Mons, enseignant et directeur d'école, il siégea parmi nous de juillet 1994 à juin 2009. Il exerça les responsabilités de secrétaire puis de vice-président du Bureau de notre assemblée. Il fut également président de la Commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine, des transports et des travaux publics. Au cours de sa carrière, il aura également été sénateur et vice-président du Parlement de la Communauté française. À Saint-Ghislain, il aura occupé les fonctions de conseiller communal, d'échevin et de bourgmestre.

Freddy Deghilage a laissé, pour toutes celles et ceux qui l'ont connu ici, au Parlement wallon, le souvenir d'un homme chaleureux.

C'est le 6 août, deux jours plus tard, que décédait un autre de nos anciens collègues. M. Maurice Minne, élu socialiste de la circonscription électorale de Nivelles, avait siégé comme membre du Conseil régional wallon de février à avril 1995. Il fut ensuite député fédéral de 1995 à 1999.

Pharmacien de profession, Maurice Minne fut lui aussi un municipaliste convaincu, conseiller communal puis bourgmestre, de 1982 à 199, de sa commune de Tubize.

Au nom du Parlement wallon, j'ai présenté nos sincères condoléances à leurs familles.

Je vous propose d'observer une minute de silence en leur mémoire à tous les deux.

(L'assemblée observe un instant de silence)

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – Les institutions européennes m’ont transmis une proposition de règlement et une proposition de décision pouvant faire l’objet d’un avis du parlement, ainsi que trois consultations.

Onze rapports d’activités m’ont été adressés. Ils seront envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement wallon m’a transmis dix-huit arrêtés ministériels de réallocation budgétaire. Ils seront transmis aux membres de la Commission du budget, des finances, de l’emploi, de la formation et des sports.

La Cour constitutionnelle m’a fait parvenir neuf notifications d’arrêtés.

Le Conseil communal de la Ville de Comines-Warneton m’a transmis une motion relative au « Soutien au devoir de mémoire et opposition à toute forme d’amnistie » qu’il a adoptée en sa séance du 20 juin 2011.

Les listes reprenant les propositions transmises par les institutions européennes, les rapports d’activités, les arrêtés ministériels, et les notifications d’arrêtés de la Cour constitutionnelle ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte rendu intégral.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d’en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Prise en considération

Mme la Présidente. – L’ordre du jour en application des articles 87 et 119 du règlement appelle le parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret modifiant le Code wallon de l’Aménagement du Territoire, de l’Urbanisme, du Patrimoine et de l’Énergie en vue d’assurer une ouverture au public des bâtiments classés ayant bénéficié d’une intervention majorée de la Région wallonne dans le cadre de leur restauration, déposée par Mme Simonis et M. Senesael (Doc. 440 (2010-2011) N°1);
- la proposition de décret modifiant le Code wallon de l’Aménagement du Territoire, de l’Urbanisme, du Patrimoine et de l’Énergie visant à lever les incertitudes concernant la modification de permis de lotir non périmés, déposée par MM. Stoffels, Senesael, Bayet, Mmes Trotta et Simonis (Doc. 441 (2010-2011) N°1);
- la proposition de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 relatif à l’information, la coordination et l’organisation des chantiers, sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d’eau en vue d’y intégrer des préoccupations en matière de conservation de la nature lors de la mise en œuvre de chantiers, déposée par MM. Dupriez et Saint-Amand (Doc. 443 (2010-2011) N°1);
- la proposition de décret modifiant le Code wallon du Logement, déposée par M. Stoffels, Mme Yerna, MM. Onkelinx, Tachenion et Mme Saudoyer (Doc. 444 (2010-2011) N°1);
- la proposition de décret relatif à l’aménagement d’un local vélo dans les immeubles à logements multiples, déposée par MM. Dodrimont, Borsus, Mmes de Coster-Bauchau, Barzin, MM. Binon et Wahl (Doc. 445 (2010-2011) N°1);
- la proposition de décret portant amélioration du statut de l’administrateur public afin de garantir la présence équilibrée des femmes et des hommes dans les organes des personnes morales désignés par la Région wallonne, déposée par M. Cheron, Mme Dethier-Neumann, M. Disabato, Mmes Meerhaeghe, Saenen et M. Saint-Amand (Doc. 446 (2010-2011) N°1);
- la proposition de décret modifiant le Code wallon du Tourisme en vue d’instaurer un affichage en matière d’informations alimentaires proposées dans les attractions touristiques, déposée par Mme Saenen (Doc. 447 (2010-2011) N°1);
- la proposition de résolution visant à une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées en Région wallonne, déposée par M. Daele (Doc. 448 (2010-2011) N°1);
- la proposition de décret modifiant le décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l’avenir wallon et visant à la mise en œuvre d’un mécanisme de prévention, d’assistance et de lutte contre les faillites d’indépendants, de TPE et de PME, déposée par M. Noiret (Doc. 450 (2010-2011) N°1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Personne ne demandant la parole, les propositions de décret et de résolution sont prises en considération. Les propositions n° 440, 441 et 445 seront envoyées à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité; les propositions n° 443 et 447 à la Commission des affaires intérieures et du tourisme; la proposition n° 444 à la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche; la proposition n° 446 à la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales; la proposition n° 448 à la Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances, et la proposition n° 450 à la Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles.

DOCUMENTS

Dépôt

Mme la Présidente. – J'ai été saisie du dépôt des projets de décret suivants :

- du projet de décret spécial modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de composition des collèges et conseils provinciaux (Doc. 449 (2010-2011) N° 1). Il a été imprimé, distribué et envoyé à la Commission des affaires intérieures et du tourisme ;
- du projet de décret modifiant divers décrets concernant les compétences de la Wallonie (Doc. 452 (2010-2011) N° 1). Il sera imprimé, distribué et a été envoyé à la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales ;
- des projets de décret portant assentiment au Protocole modifiant le Protocole sur les dispositions transitoires annexé au Traité sur l'Union européenne, au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et au Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, adopté le 23 juin 2010 (Doc. 454 (2011-2012) N° 1 et Doc. 455 (2011-2012) N° 1). Ils seront imprimés, distribués et ont été envoyés à la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales.

Le rapport présenté par Mme Fassiaux-Looten au nom de la Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine relatif au bilan sur les services d'hiver a été imprimé et distribué sous le document n° 438 (2010-2011) N°1.

Le rapport présenté par M. Senesael au nom de la Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine relatif à la présentation du programme relatif aux chantiers prévus sur le réseau secondaire en 2011 a été imprimé et distribué sous le document n° 439 (2010-2011) N°1.

Le rapport présenté par M. Dodrimont au nom de la Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances relatif aux rapports d'activités 2008-2009 sur la lutte contre la pauvreté a été imprimé et distribué sous le document n° 442 (2010-2011) N°1.

Le rapport présenté par M. Onkelinx et Mme Cremasco au nom de la Commission des affaires intérieures et du tourisme relatif aux auditions dans le cadre de la candidature de la ville de Liège à l'organisation de l'Exposition internationale de 2017 sera imprimé et distribué sous le document n° 451 (2010-2011) N°1.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente. – Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

Avant de parcourir les questions d'actualité, je vous informe que les trois premières questions d'actualité portant sur la décision du Conseil européen à propos des banques alimentaires seront traitées à l'issue des questions d'actualité sous la forme d'un mini débat, intitulé «l'aide alimentaire aux plus démunis». En accord avec les quatre chefs de groupes, ce mini débat se tiendra dans les délais fixés pour les questions d'actualité. Les interventions des membres seront de trois minutes, plus une minute pour leur réplique.

QUESTION DE M. JEHOLET À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE DÉCÈS D'UN MOTARD SUITE À UN ACCIDENT DÛ À UN NID-DE-POULE»

Mme la Présidente. – M. Jeholet adresse une question au Ministre Lutgen à propos du décès d'un motard suite à un accident dû à un nid-de-poule.

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en effet, un tragique fait divers est intervenu il y a quelques heures, un accident de la route dû à l'état de cette route, un nid-de-poule en l'occurrence. Un jeune motard liégeois est décédé.

Suite à ce tragique fait divers, la famille a décidé d'assigner la Région wallonne en justice.

Même s'il y a ici un décès, il y a souvent des plaintes auprès de la Région wallonne par rapport à des accidents, par rapport à des dégâts matériels dus à l'état de nos routes.

Si on regarde en 2008, il y a eu différents dossiers. La Région wallonne est intervenue pour deux millions d'euros de dédommagements à l'amiable, 950 000 euros en contentieux.

On s'aperçoit qu'en 2010, deux ans plus tard, le nombre de plaintes a triplé, pour arriver à près de 2000 plaintes, dont seulement 230 dossiers sont clôturés, pour quatre millions de dédommagement de la Région wallonne.

Si on regarde cette année, il y avait déjà, au mois de mai, près de 1500 plaintes adressées à la Région wallonne, avec seulement 200 dossiers clôturés.

On voit bien évidemment que le nombre de plaintes augmente d'année en année. Heureusement, il n'y a pas de victimes, de blessés ou de personnes qui décèdent suite à ces accidents mais, manifestement, c'est un problème.

Le tribunal de première instance de Verviers, en décembre, a jugé la ville responsable pour une route communale, suite aussi à un grave accident qui était intervenu.

En février, Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé que vous mandatiez votre directeur général pour mettre en place un suivi des plaintes. Je voulais faire le point avec vous sur l'évolution du nombre de plaintes de ces dernières temps et par rapport à votre annonce de mettre en place un suivi de ces plaintes, voir ce qu'il en est advenu. Je voudrais voir si vous avez pu, avec ce mécanisme, identifier des endroits dangereux par rapport au nombre d'accidents et de plaintes déposées.

Loin de moi l'idée de jeter la responsabilité sur le ministre mais étant donné que ce nombre de plaintes augmente et que cela a aussi des conséquences pour les finances de la région, il en va aussi de sa responsabilité. J'ai pris l'exemple au niveau communal à Verviers parce que c'est un problème qui risque de se poser suite à la jurisprudence intervenue.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je voudrais d'abord transmettre mes condoléances à la famille du motard décédé.

Il est vrai qu'il se passe encore beaucoup trop de drames dans notre région chaque année. Vous savez que la sécurité routière est au cœur-même de la politique menée depuis deux ans par le Gouvernement wallon en matière de travaux publics.

Pour ce faire, il y a le plan Routes. Je le rappelle, il a pour critères prépondérants la sécurité routière. J'ai fait établir, dès que je suis arrivé, un cadastre complet de l'ensemble des zones accidentogènes en Wallonie, grâce au concours de l'administration, grâce au concours de Touring, grâce au concours aussi de la presse — puisqu'il y a toute une série d'éléments complémentaires qui nous sont parvenus de celle-ci — et enfin grâce évidemment aux différentes zones de police.

Cette carte maintenant est donc établie. Elle a servi au «hit-parade» du plan Routes pour programmer les travaux à réaliser, ce avec deux autres critères: la mobilité et le confort pour les usagers. Le «hit-parade» a donc été établi en fonction de ces éléments-là. Les travaux ont lieu un peu partout. Vous le reconnaîtrez

maintenant puisqu'il y a près de 120 millions d'euros supplémentaires, sur les réseaux structurants, les autoroutes et routes régionales importantes, qui ont été investis cette année. Ce qui n'est pas mal. On passera à 190 millions d'euros l'année prochaine. Cela fera encore beaucoup plus de travaux.

Il fallait fixer des priorités.

Je rappelle aussi que la Banque européenne d'investissements nous le demandait pour pouvoir bénéficier de son soutien financier à hauteur de 250 millions d'euros. Cela, c'est une chose.

Finalement, pour la première fois en Wallonie, nous intervenons d'abord au niveau des travaux publics en fonction de la sécurité routière.

J'ai mis en place, par ailleurs, le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière au mois de juin dernier. Il est passé au gouvernement. Il a été voté au parlement. Il fonctionne maintenant parfaitement pour apporter des réponses ci et là.

Concernant le nombre de plaintes et le coût.

Il y a d'abord le coût humain, Monsieur Jeholet, qui est important. Chaque accident dû aux infrastructures est un accident évidemment de trop.

Concernant l'accident dont vous m'avez parlé, moi, je n'ai pas l'ensemble des éléments à ma disposition. L'enquête est en cours. Elle déterminera les causes réelles, toutes les causes de cet accident. Nous prenons nos responsabilités en la matière, croyez-le bien.

Concernant maintenant votre demande: «Où en est le mécanisme au niveau de suivi des plaintes?», je travaille avec M. le Ministre Nollet en la matière puisque toute cette partie dépend de lui aussi au niveau de la Fonction publique. Nous travaillons main dans la main pour accélérer au maximum les indemnisations. Pour aussi tenir compte de ces éléments. Je reviendrai éventuellement en commission, si vous le souhaitez, avec tous les chiffres, tous les éléments à votre disposition pour montrer ô combien ces dossiers sont traités avec beaucoup de vigilance par l'ensemble des services de M. le Ministre Nollet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je dis que je ne veux pas polémiquer par rapport à un sujet aussi grave mais je suis un peu déçu de la réponse de M. le Ministre. Il nous rappelle les efforts qui sont faits pour améliorer l'état des routes de notre région. Je pense qu'il était temps. On ne va pas évidemment revenir sur toutes les critiques que l'on peut poser par rapport à tous les effets d'annonce qui ont été faits depuis des années sur l'état des routes.

Par rapport au suivi des plaintes, je veux bien encore admettre quant au rapport au détail du nombre de plaintes, de dossiers clôturés, *et caetera*, on puisse évidemment revenir en commission.

Une annonce forte qui avait été faite par le gouvernement, que ce soit M. Nollet ou M. Lutgen qui est responsable de l'état des routes, concernait un suivi des plaintes, pour identifier évidemment des endroits dangereux en Région wallonne.

Je reviendrai sur toutes ces questions en commission, que ce soit auprès de M. Lutgen ou auprès de M. Nollet.

Mme la Présidente. – Effectivement, vous y reviendrez en commission.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je suis quelque peu déçu de la réponse de M. le Ministre.

QUESTION DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LES RÉGIONS AU CHEVET DU HOLDING COMMUNAL»

QUESTION DE M. DISABATO À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LE HOLDING COMMUNAL»

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, on s'était quitté sur le *holding* communal et on se retrouve sur le *holding* communal.

Ce qui est intéressant avec vous dans ce dossier, c'est que manifestement, vous ne lâchez pas le morceau. Ce qui est aussi intéressant pour nous, à la fois on voit la stratégie évoluer.

Souvenez-vous, quand on s'est quittés, vous disiez quasiment que le *holding* communal ne vous intéressait que pour manger le gâteau. La région allait faire tout ce qu'il fallait pour absorber le *holding*. On a même été jusqu'à dire: «Rien pour les communes! Tant pis pour elles! Elles n'ont qu'à savoir!». Je lis un peu la presse aussi. Vous savez, les vacances n'empêchent pas d'avoir quelques bonnes lectures, très spécialisées d'ailleurs. Là, on nous annonce une réunion importante qui a eu lieu hier entre les trois gouvernements: bruxellois, wallon et flamand. Si j'ai bien compris, il n'y a pas lieu de dire: «La région va tout manger». Non, on semble vouloir dire que le *holding* pourrait encore avoir quelques reconnaissances mais on ne s'occupera plus de Dexia. Allez comprendre!

Pour ceux qui ne le sauraient pas ou l'auraient oublié, le *holding* reste le premier actionnaire belge de Dexia. Vous allez sans doute m'expliquer ce que je n'ai pas bien compris.

Le «coup de pied au cul», c'est à Dexia. Par contre, le *holding*, on va essayer de garder quelques amis.

Il y a une logique sans doute qui m'a échappé. C'est aussi le but de ma question.

Deux, par rapport à toutes les promesses qui ont été faites, vous savez que les municipalistes rentrent dans ce que l'on appelle maintenant la préparation des budgets. Rien de plus difficile qu'un budget pour lequel les lignes de conduite sont incertaines. Si on ne nous dit pas si ce sera 12 %, on a déjà compris que ce ne sera pas le cas. Sept pourcents, vous l'avez dit, c'est zéro. Si cela continue, on va même devoir prévoir un montant pour garantir, tandis que la région, quand elle garantit, elle a un pourcentage. C'est la différence entre les communes qui, elles, sont sur le côté et la région qui dit «Moi, si je donne des garanties, il faut me rémunérer».

Est-ce que vous pouvez aujourd'hui nous «rassurer», nous confirmer que pour les communes ce sera bien zéro et que même s'il n'y a rien dans la circulaire qui devrait déjà être arrivée sur les bancs des communes — mais qui n'est pas encore arrivée — ce n'est pas de votre faute, je m'empresse de le dire — est-ce que vous pouvez nous confirmer que ce sera bien zéro? Tous ceux qui ont cru à ces 12 % doivent aujourd'hui se dire que la parole de la région, qui les incitait à soutenir le *holding*, est une parole qui s'est vite envolée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Emmanuel Disabato (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voulais aussi interroger M. le Ministre sur le *holding* communal qui est d'une importance capitale pour les communes wallonnes sur lesquelles risquent de tomber différents problèmes.

Il y a les pensions. Là, on voit qu'il y a une vraie difficulté. On en reparlera bientôt en commission. Il y a les primes Copernic qu'il faudra peut-être payer.

Si on ajoute le *holding* communal, la situation risque de devenir vraiment catastrophique pour les communes.

Il me semble qu'il faudra en tout cas soutenir les communes parce que la situation va vraiment être très difficile.

Je voulais savoir ce qu'il en était de la réunion d'hier, si les informations que l'on a pu lire dans la presse sont confirmées, notamment les informations liées aux *commercial papers* qui, pour l'instant, sont à hauteur de 120 millions, que l'on prolongerait jusqu'au mois de novembre et que l'on pourrait peut-être même augmenter.

Ensuite, concernant la garantie, on parlait d'une garantie de 150 millions dans un premier temps, 200 à 300 millions dans un second temps. Il était aussi prévu d'avoir un gage sur notamment Publi-T et Finimo. J'ai

quand même lu dans un média quelque chose d'assez surprenant: on ne savait pas si ces structures avaient déjà été gagées. Je voulais savoir si vous aviez plus d'informations, à ce stade, sur le sujet.

Enfin et dernière chose, c'est par rapport à la situation de Dexia puisque l'on sait quelle est véritablement l'intrication entre les deux. Il ne me semble pas très intéressant de répondre sur base d'un principe: «Oui au soutien du *holding*», si on ne voit pas clair sur la situation de Dexia qui est la plus grosse participation financière du *holding*. Il me semble qu'à tout le moins, il faut réclamer une mise à plat de la situation financière de Dexia avant de pouvoir décider si oui ou non on peut soutenir, comme on le fait pour le *holding*, en sachant aussi que les finances de la région sont en difficulté et risquent de l'être encore plus. La prévision de croissance est revue à la baisse et il y a des compétences qui risquent d'être transférées, mais sans tous les moyens.

La situation est quand même pour le moins inquiétante et je voulais avoir votre avis sur cette situation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je tiens à remercier mes deux collègues qui sont intervenus, avec bien sûr leurs accents bien connus l'uns et l'autre mais qui nous renvoient à la problématique fondamentale du *holding* communal.

Fondamentale, pas uniquement pour les communes, comme nos deux collègues l'ont rappelé mais également essentielle pour les finances de la région eu égard à nos interventions.

Essentielle et incontournable pour la banque Dexia, plus largement même pour l'opérateur numéro un de financement des communes que constitue Dexia par rapport aux projets que les uns et les autres mènent dans les communes.

Quelques rappels, Monsieur Crucke. Puisque vous m'avez invité à revenir en arrière, faisons un *zoom*.

Vous ne m'en voudrez pas d'avoir dit le premier, haut et fort — cela m'a été reproché — combien la situation du *holding* me préoccupait. Du reste, cela m'avait valu quelques commentaires, même d'irresponsabilité, parce que j'avais osé porter ce problème-là en indiquant que le rôle des régions, à l'avenir, serait incontournable. Pourquoi? Dès lors que l'État fédéral, et il nous l'a écrit à l'enseigne du ministre-président et de votre serviteur, se préoccupe de Dexia et pas du *holding* communal, ce sont donc les trois régions qui doivent prendre le relais. C'est une information capitale.

Dexia est très clairement, pour le Gouvernement wallon, un problème essentiel mais qui relève du Gouvernement fédéral, voire des autorités françaises.

Nous, notre préoccupation aujourd'hui, c'est celle du *holding* communal.

En rappelant peut-être un deuxième fait, c'est que, dans le bilan du *holding* communal, Dexia représente 70 %. Personne ne peut contester qu'il y a eu une première chute historique du cours de l'action Dexia mais, qui dans l'univers européen chahuté des bourses, a concerné Dexia comme d'autres banques — j'insiste bien — de notre pays et d'ailleurs.

Rien que depuis le début de cette année, Messieurs Disabato et Crucke, le cours de l'action Dexia a perdu 47 %, ce qui veut dire que, mathématiquement, il y a dans le chef de celles et ceux qui ont prêté de l'argent du *holding* communal, ce que l'on appelle un appel de marge, c'est-à-dire de gager, de trouver des garanties pour ces prêts. C'est un calcul qui se fait mois après mois.

Très clairement, nous avons participé hier à une réunion — je vous le confirme — soit le 20 septembre, des trois régions. Notre volonté, c'est d'abord de bien étudier le dossier. M. Disabato nous demandait de connaître la situation. Les trois régions se sont appuyées sur une banque d'affaires Leonardo, outre l'avis de nos propres experts. Nous avons du reste, le 26 août, consacré une matinée à Bastogne à l'étude de la problématique des rapports entre le *holding*, Dexia et les communes, en rappelant que probablement il n'y aura pas de dividende de Dexia, qu'il n'y aura donc sûrement pas de dividende du *holding* communal.

Je ne peux pas, Monsieur Crucke, en inventer pour vous faire plaisir.

Vous qui êtes un libéral bon teint, vous ne manquerez pas de me rappeler qu'il ne peut y avoir de dividende que s'il y a un résultat positif de l'exercice.

Relevons au passage, et c'est le municipaliste qui parle, que pendant de nombreuses années, le *holding* communal fut particulièrement généreux dans l'octroi de ses dividendes. Je veux que l'on ait quand même aussi un tout petit peu de mémoire par rapport à leur situation.

Si vous me demandez: «Y aura-t-il des dividendes?», la réponse est «Non!».

Qu'allons-nous faire et que pouvons-nous faire?

Je rappelle que nous sommes tenus par des normes du deuxième manuel Eurostat qui sont aujourd'hui interprétées, surveillées par l'Institut des comptes nationaux.

Ne croyez pas qu'un gouvernement, fût-il celui que vous aimez ou que vous n'aimez pas ici, puisse faire tout et n'importe quoi. Nous avons un cadre européen d'interventions. Dans ce cadre-là, et je réponds ainsi à M. Disabato, que faisons-nous? Nous avons renouvelé les billets de trésorerie jusqu'au 30 septembre, c'est-à-dire permis la mise en liquidité à court terme pour le *holding* communal, premier élément.

Le deuxième élément c'est la garantie. Nous avons octroyé jusqu'à présent une garantie de 450 millions d'euros pour les trois régions. Nous détenons 35 % de cette garantie. Qu'avons-nous décidé hier? C'est un glissement d'une garantie de 150 millions d'euros de Dexia au profit de BNP. Pourquoi? Parce que BNP exigeait pour des prêts à long terme consentis au *holding* communal, un gage collatéral de 150% de la valeur. Quand nous nous reprenons par la garantie concédée à BNP, nous la concédons à 100%. Vous aurez compris que cela soulage d'autant le *holding* communal qui aurait dû trouver 150% des 150 millions d'euros, c'est-à-dire 225 millions d'euros. Bref, c'est déjà une première économie pour le *holding* communal de 65 millions d'euros, plus l'argent liquide qu'il avait immobilisé dans le cadre de ce collatéral. Cela soulage d'autant le *holding* communal, sans qu'à notre niveau, cela ne modifie en rien l'intervention de la garantie. Au passage, je dirai, mieux vaut diversifier les contres-prestations.

L'avenir. Il n'est pas exclu mais nous le verrons parce que les décisions sont évolutives.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, je regrette, votre temps de parole est écoulé.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'en ai encore pour 30 secondes.

Mme la Présidente. – Je vous donne encore 30 secondes et puis le débat se poursuivra en Commission, je n'en doute, pas la semaine prochaine.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si vous voulez bien me faire une avance ou un prêt de 30 secondes et le ministre-président en être le gage.

Mme la Présidente. – Allez-y rapidement pour 30 secondes.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Voilà 15 secondes chez M. Nollet et 15 secondes chez M. Demotte. Je les remercie.

Pour l'avenir et il y a encore une réunion technique aujourd'hui. Nous n'excluons pas une évolution des garanties. Dans notre chef, il ne pourrait y avoir de garantie supplémentaire au-delà des 450 millions d'euros, si celle-ci n'est pas gagée par des actifs. Très clairement, la presse a évoqué que ce sont effectivement des valeurs que nous avons en perspective, si nous devons intervenir pour gager nos propres garanties. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à Monsieur Crucke pour sa réplique.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Merci Monsieur le Ministre pour la réponse. Si j'ai bien compris, suite et pas fin.

J'analyse la réunion d'hier un peu différemment. Votre théorie sur le *holding* qui avait été de dire: «On mange tout» n'est pas passée hier. À mon avis, vous avez dû faire marche-arrière dans vos positions face à la

Région bruxelloise et la Région flamande qui ne vous ont pas suivi. Quant à Dexia, je suppose qu'il ne voudra pas échapper, et je ne m'en réjouis pas. Tous les directeurs sont en train de partir de chez Dexia. Cela m'inquiète, et plus qu'on ne le pense. Quand on quitte comme cela, c'est qu'il y a autre chose qui pourrait se passer. Ce que l'on attend par rapport au *holding*, c'est une décision du gouvernement et pas des reports de deux mois en trois mois et de quinze jours en trois semaines. Vous avez remarqué que les vacances font du bien à tout le monde mais pour moi, une parole, c'est une parole.

Le Gouvernement wallon a engagé les communes à recapitaliser en disant: «On vous soutiendra». Ce que je vous demande, c'est de continuer à nous soutenir et ne pas nous lâcher. Parce que pour l'instant, celles qui sont abandonnées, ce sont les communes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato pour sa réplique.

M. Emmanuel Disabato (Écolo). – Juste un mot pour remercier Monsieur le Ministre pour la réponse apportée. On fera le suivi en Commission, parce qu'il y a des questions un peu plus pointues et un peu plus techniques qui n'ont pas l'occasion d'avoir une réponse ici, le délai imparti étant un peu court.

Je vous remercie beaucoup.

**QUESTION DE M. DODRIMONT À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE CALVAIRE VÉCU PAR
DES PARENTS AVEUGLES POUR QUE LEURS ENFANTS PUISSENT SE RENDRE À
L'ÉCOLE»**

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrिमont pour poser sa question.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, cette semaine, la presse attire notre attention sur les difficultés que rencontrent des parents de Romsée, des parents qui sont malheureusement aveugles, pour conduire leurs enfants chaque jour à l'école. Cette école est proche de chez eux. Malgré le fait que c'est plus facile quand on est proche de l'école, cette proximité ne résout pas tous leurs problèmes. Il y a des difficultés qui apparaissent dans leur quotidien du fait du handicap qu'ils connaissent. Il est question pour eux, parce qu'ils habitent à moins d'un kilomètre de cette école, d'être privés de toute éventualité du ramassage scolaire qui pourrait évidemment, dans ce cas, les aider grandement. Ce qui est expliqué, c'est qu'ils habitent à moins d'un kilomètre de l'école concernée et qu'ils doivent, dans ce cas, se rendre à l'école par leurs propres moyens.

J'ai pu lire certaines réactions, notamment celles de la directrice de l'école concernée qui juge l'attitude de la Région et du TEC, scandaleuse, parce que le bus ne peut plus s'arrêter devant chez ces personnes pour charger trois enfants qui ont 2, 4 et 6 ans. On comprend bien que ces enfants se doivent d'être accompagnés lorsqu'ils se rendent à l'école.

Les explications sont données. Il y a des règles, il faut évidemment les suivre. J'aimerais cependant savoir, Monsieur le Ministre, si, dans un cas comme celui-là, vu évidemment la douloureuse situation que vivent ces gens, une possibilité de dérogation pourrait être envisagée. Une formule pourrait-elle éventuellement permettre au bus scolaire de s'arrêter devant le domicile de ces parents? Il semble à travers l'article que cela a déjà été le cas par le passé. Est-il maintenant possible d'imaginer que l'on puisse aider ces gens qui vivent — on en conviendra tous ensemble — une situation particulièrement douloureuse?

Je vous remercie par avance de la réponse que vous pourrez nous apporter.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Dodrिमont.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme la Présidente. – Je vous rappelle que le règlement n'autorise pas les questions rapportées individuelles. Vu l'intitulé de la question, je pensais qu'il s'agissait d'une question plus large. Je remercie le ministre de n'apporter une réponse que générale et non au cas particulier porté à notre connaissance.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

(Suite)

QUESTION DE M. DODRIMONT À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE CALVAIRE VÉCU PAR DES PARENTS AVEUGLES POUR QUE LEURS ENFANTS PUISSENT SE RENDRE À L'ÉCOLE»

(Suite)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci Madame la Présidente, merci Monsieur le député.

Il est vrai que les questions du déplacement scolaire et du transport scolaire sont toujours très sensibles. Et nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Le type de situation que vous évoquez est évidemment particulièrement délicat, puisque l'on se met assez facilement à la place des personnes.

Comme vous l'avez dit, il y a évidemment des règles en matière de transport scolaire. La difficulté, c'est qu'il n'y a pas le droit individuel au transport scolaire. Il y a le droit pour un certain nombre d'enfants à être pris en charge par le transport scolaire dit de carence, c'est-à-dire lorsque les lignes publiques ne peuvent pas être empruntées par ces enfants et parce qu'elles n'existent pas et qu'il n'y en a pas à proximité de leur domicile pour se rendre à l'école du réseau de leur choix.

Le nombre d'enfants sur la Wallonie qui ont droit au transport scolaire est tout à fait limité à l'application de ces différentes règles. C'est une première chose.

La deuxième chose: ce sont les différents TEC qui organisent la prise en charge des enfants et la constitution des circuits. C'est vrai que, ces dernières années, la priorité a été mise sur le fait de se concentrer sur le droit au transport scolaire d'une manière telle que les temps de parcours puissent être les plus réduits possible. On a aussi observé — vous m'avez d'ailleurs interpellé très fréquemment sur le sujet — des temps de parcours parfois démesurément longs. C'est aussi évidemment un problème de nombre de prises en charge, de nombre d'arrêts de circuits et de moyens qui sont liés aussi, même si l'on a renforcé les moyens du transport scolaire. Effectivement, il n'est pas prévu, lorsque le domicile est à moins d'un kilomètre de l'école, qu'il y ait un circuit spécialisé qui soit mis en place. D'autant plus qu'il y a une ligne publique qui existe dans ce cas. C'est vrai que le type de situation que vous évoquez est tout à fait particulier. J'ai demandé néanmoins que l'on examine les choses dans ce genre de situation. Je voudrais dire que je pense que l'on déborde du problème du transport scolaire. Le problème évoqué par ces parents est celui notamment de la présence d'obstacles sur la voirie, sur l'accotement *et caetera* et dépasse évidemment très largement le fait de se rendre du domicile à l'école mais concerne l'ensemble des situations de la vie privée qu'une famille dans cette situation peut vivre.

Ce n'est pas nécessairement du côté du transport scolaire que la solution peut se trouver. Cela peut être aussi du côté soit de l'aide sociale, soit des mesures qui peuvent être prises en charge par la commune au niveau notamment de mesures de voiries.

Voilà, il faut être prudent dans les conclusions rapides dans ce genre de situation. La difficulté, évidemment, c'est d'avoir des règles qui soient suffisamment équitables sur l'ensemble du territoire. En tout cas, j'y serai aussi attentif.

Mme la Présidente. – Monsieur le député.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, m'excuser pour avoir personnalisé quelque peu mon propos. Je pense que la situation que j'ai décrite peut évidemment être rencontrée par d'autres personnes sur tout le territoire de notre Région wallonne.

Ensuite, je voudrais remercier Monsieur le Ministre pour la réponse qu'il nous apporte et aussi espérer que l'examen qu'il pourra faire de cette situation puisse éventuellement améliorer celle de ces personnes mais aussi celles d'autres qui sont dans un cas comme celui-là. Un appel vers les autorités communales pourra se faire en

termes peut-être d'aménagement qui, lancé par vos soins, serait peut-être efficaces pour aider à ce que la vie de ces gens soit plus facile que ce qu'elle n'est aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Présidente. – Je vous remercie Monsieur Dodrimont.

**QUESTION DE M. SENESAEI À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LA NON-LIVRAISON DE
MATÉRIEL AU TEC-HAINAUT»**

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Daniel Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, aux aurores, on apprenait à la radio qu'une fois encore, le TEC-Hainaut, ou en tout cas une partie de son personnel et plus particulièrement le secteur de La Louvière, était en grève.

J'étais d'autant plus étonné que nous nous étions quittés avant les vacances parlementaires, Monsieur le Ministre avec un beau débat sur le transport et le service minimum cher à d'aucuns au sein de cette assemblée. Nous nous étions aussi quittés sur les intérêts des uns et des autres d'une part, de maintenir et de préserver le droit de grève quand il le fallait, d'autre part bien baliser ce droit de grève pour des faits qui soient bien déterminés.

Or, que se passe-t-il aujourd'hui? Après information, on constate que c'est une grève sauvage et qui n'a pas été annoncée. On constate que le motif de la grève serait — et je mets tout cela au conditionnel puisque vous nous apporterez les réponses nécessaires — une partie de matériel qui serait vétuste et qui ne correspondrait plus aux normes de sécurité et qu'un certain volume de matériel véhicule roulant devait être livré. La livraison s'est faite tardivement. Elle ne correspondait pas au niveau technique à ce qui était attendu.

Premièrement, Monsieur le Ministre, j'aurais voulu connaître d'abord les faits exacts qui ont motivé la grève de ce matin.

Deuxièmement, j'aurais voulu que vous nous précisiez si ces modalités de grève avaient été bien convenues et si cette grève est soutenue par les syndicats.

Enfin, Monsieur le Ministre, j'aurais voulu connaître l'état des lieux des véhicules du dépôt de La Louvière et ce qu'il en est exactement quant à la livraison du nouveau matériel. Quand j'étais au TEC-Hainaut et administrateur à cette époque, j'avais connaissance que l'on avait un matériel roulant d'une moyenne d'âge de 12 ans mais qu'avec la livraison de nouveaux véhicules, on pouvait ramener cette moyenne d'âge à 7,5 ans. J'aurais voulu connaître l'état d'avancement de ce dossier.

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre.

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci Madame la Présidente, merci Monsieur le député.

Effectivement, je pense qu'il s'agit d'une situation où l'utilisation de la grève est tout à fait disproportionnée et inacceptable. C'est vrai qu'il est prévu comme dans l'ensemble des TEC, un renouvellement du parc. La durée de vie moyenne d'un bus est de l'ordre de 15 ans. Vous avez parlé d'une moyenne d'âge du parc actuel du TEC concerné de 12 ans. Effectivement, il est prévu un certain nombre de renouvellements. Les commandes ont été faites. Il se fait qu'un certain nombre de livraisons ont été faites en retard. Par ailleurs, il a été constaté un problème de freinage sur un certain nombre de bus, ce qui pose un problème de sécurité. *De facto*, les bus n'ont pas été réceptionnés et ont été renvoyés. Il y a effectivement un retard dans la livraison qui est dû au fournisseur. Bien sûr, ce retard sera soumis à indemnité, comme c'est prévu dans ce type de situation. Il y a un petit décalage dans le temps de la réception de ces bus.

Il y a eu ce jour un mouvement de grève spontané qui n'a pas du tout respecté les modalités d'annonce de préavis de la grève. C'est tout à fait inacceptable. Par ailleurs, je trouve qu'il s'agit d'un motif de grève qui

n'est pas recevable puisque la direction ne sait pas faire grand chose au fait qu'il y a un retard de livraison dû au fournisseur. Du reste, cette livraison va avoir lieu. Elle est simplement un petit peu décalée dans le temps. Je pense que c'est de l'ordre de 25 bus qui seront livrés cette année pour le TEC-Hainaut. Le renouvellement du parc aura effectivement lieu.

Concernant la reconnaissance par les organisations syndicales, selon mes informations, je pense que l'indemnisation a été décidée par deux des trois organisations syndicales et qu'en conséquence, la troisième organisation a décidé de la reconnaître.

Voilà une situation plurielle entre les différentes organisations. Quoi qu'il en soit, je souhaiterais évidemment que ce type de situation ne se produise plus.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous aurons bien sûr cette discussion dans le cadre notamment du contrat de services publics qui est en discussion, qui doit être finalisé ce trimestre. Cela fait partie des sujets de discussion, comme je l'avais annoncé avant l'été.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Daniel Senesael (PS). – Qu'il me soit d'abord permis de remercier M. le Ministre pour les éléments de réponse qu'il nous apporte.

En fonction des éléments qu'il nous transmet, personnellement, je suis amené à condamner cette grève, parce qu'elle ne répond pas aux modalités qui doivent être respectées dans les TEC. Pourtant, on sait que je suis vraiment pour le maintien et le respect du droit de grève à bon escient. Ici, en tout cas, les balises ont été dépassées.

J'espère donc que le ministre et la tutelle de la SRWT interviendront à bon escient pour éviter que ce genre de désagrément pour la clientèle ne se reproduise.

QUESTION DE M. BORSUS À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE WALLONNE UNIQUE»

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Willy Borsus (MR). – Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, vous avez découvert l'expression de deux composantes de votre gouvernement qui vous suggéraient d'ouvrir un débat rapidement concernant la circonscription électorale unique au niveau wallon, estimant que cette circonscription électorale serait un élément extrêmement important de constitution ou de contribution à la construction d'une identité wallonne.

Monsieur le Ministre-Président, ma question est relativement simple. Ce dossier a-t-il fait l'objet d'un débat, d'une concertation, peut-être d'une prise de position du gouvernement?

Deuxièmement, considérez-vous que, concernant à la fois cette circonscription mais aussi d'autres éléments de l'organisation intra-wallonne, le moment soit indiqué, opportun, souhaitable, pour ouvrir ce débat entre nous?

Trois, quelles sont les formes juridiques que pourrait prendre ce remodelage de l'organisation intra-wallonne?

Quatre, vos collègues vous ont-ils fait part des éléments d'analyse qu'ils ont eu l'occasion de développer concernant, par exemple, le lien avec le décret anti-cumul qui a été voté dans cette enceinte? Créant de nouvelles circonscriptions, ce décret doit se décliner d'une façon différente. N'avez-vous pas perçu une volonté de contournement de ce décret de certains de vos collègues, à la marge ou de façon infiniment subsidiaire?

Y a-t-il d'autres connexions de ce débat sur une circonscription wallonne avec d'autres éléments décrets qui vous sont apparus?

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, avec la sincérité que l'on vous connaît, dans l'immense majorité des cas, quelle est votre position? Quelle est finalement la position de votre gouvernement, peut-être de votre parti

concernant cette circonscription unique à établir — oui ou non -, rapidement — oui ou non -? Y a-t-il d'autres connexions à établir?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président pour sa réponse.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, premièrement, il n'y a pas de position collégiale du gouvernement à ce sujet. Voilà qui répond sur le fond et sur la forme.

Mais il est vrai que notre Déclaration de politique régionale, dans le cadre de la réflexion qui doit être menée sur la gouvernance, peut considérer cette réflexion comme une des pistes qui peut être abordée.

J'ai aussi compris, dans l'expression qui a été faite par deux ministres qui s'expriment dans une carte blanche à titre personnel qu'il ne s'agissait pas d'une circonscription unique à appliquer à l'ensemble des élus de ce parlement. Ce sont des modalités distinctes sur lesquelles je ne vais pas moi-même m'épancher puisque, je vous l'ai dit, il n'y a pas d'attitude définie collégialement par le Conseil des ministres à ce sujet. Il s'agit de pistes de réflexion.

Quant à ma position personnelle, je m'abstiendrai, Monsieur le Député, de l'exprimer, puisque j'exprime en toute sincérité la collégialité du gouvernement. Sur ce plan, notre priorité des priorités - vous l'aurez compris -, c'est le socio-économique. Nous voulons faire en sorte que cette région se redéploie. Nous avons un intérêt tout aussi sincère pour la bonne gouvernance et ses applications dans différents domaines. Vous comprendrez que, pour moi, le point de priorité absolue est le redressement de la Wallonie.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre-Président. La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Voilà qui, en termes diplomatiquement dits, renvoie, si je comprends bien, deux de vos collègues à leurs chères études. D'aucuns y avaient observé une petite sortie pré-médiatique à la veille des Fêtes de Wallonie, d'aucuns avaient même imaginé un petit croque-en-jambe de nature médiatique à votre attention.

Nous avons également pris note de l'expression d'un de vos autres collègues membres de ce gouvernement qui, lui-même, considérait que c'était une très mauvaise idée en ce qui concerne la représentation des régions rurales.

À l'évidence, je prends note de votre message. Le gouvernement a d'autres choses à faire maintenant, ne discutons pas de cela. Priorité au redéploiement de la Wallonie, priorité également au socio-économique.

Voilà. Attendons d'autres cartes blanches à titre personnel. Nous avons bien perçu qu'il ne s'agissait pas d'autres contributions plus structurantes.

QUESTION DE M. STOFFELS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LES PLANS VERTS D'ELECTRABEL»

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Edmund Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, en lisant la presse de ce matin, et en particulier *Le Soir*, je découvre que le fournisseur historique en matière d'énergie se prépare à s'engager dans un plan vert, comme il dit.

Au premier coup d'œil, il s'agit d'un investissement que nous ne pouvons qu'applaudir. Il reste quand même quelques questions qu'il faudra très probablement poser et éprouver, et auxquelles il faudra très probablement répondre au niveau de la Région wallonne.

Ma première question est qu'il s'agit d'un investissement, selon la presse, de l'ordre de trois milliards, qui va viser à mettre sur pied six à huit centrales de production d'électricité pour toute la Belgique, dont une partie située en Région wallonne. Chacune des unités produirait, toujours selon la presse, suivant une puissance énergétique de 200 mégawatt. Le combustible utilisé serait la biomasse, ou plus particulièrement les pellets,

importés — puisque la forêt wallonne ne va pas produire l'entièreté de la masse première nécessaire pour alimenter lesdites centrales — du Canada.

Plusieurs questions se posent à cet égard. Compte tenu des unités de production d'énergie sur base de biomasse importée du Canada, s'agit-il d'un plan vert sur le plan des émissions de CO₂ vraiment vert, ou du vert clair, ou du vert foncé?

La deuxième question que je souhaiterais vous poser: Electrabel interpelle le gouvernement, vu que le dispositif en matière d'aides à l'investissement *via* le mécanisme des certificats verts, à l'heure actuelle, est limité aux unités de production qui ne dépassent pas les 20 MW, concerne le fait que quand on est dans l'ordre de grandeur de 200 MW, cela pose évidemment un problème en termes de rentabilité de l'investissement. Electrabel vous interpelle pour savoir s'il y a, oui ou non, une éventuelle ouverture du Gouvernement wallon pour revoir le dispositif actuel, ce qui aura très probablement un coût au niveau du prix de l'électricité mais qui impactera également la production d'énergie telle que prévue par la DPR, à savoir les 8000 GWH de puissance qui seront développés d'ici la fin de la législature, voire 2020; et en même temps, les 4500 GWH qui seront prévus sur base de l'éolien *off-shore*.

Je souhaiterais vous entendre sur la manière selon laquelle ce plan vert d'Electrabel va être intégré dans la politique wallonne - les 8000 GW -, d'une part, et deuxièmement, ce que vous répondez par rapport à la demande d'Electrabel d'éventuellement revoir le dispositif en matière de certificats verts, d'autre part.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet pour sa réponse.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Monsieur Stoffels, mon cabinet a reçu des représentants d'Electrabel début septembre pour évoquer avec eux ce plan qui n'est pas, en tout cas au stade de ce que nous avons reçu, un plan finalisé. C'est une série d'idées qu'ils ont. On leur a aussi demandé une série de précisions pour justement pouvoir aller en profondeur et voir où ils se situent dans la palette du vert que vous avez vous-même évoquée ici à la tribune.

Il y a plusieurs dimensions, évidemment. Permettez-moi d'abord de dire que je suis heureux de voir cet engagement des différents opérateurs pour avancer main dans la main avec le Gouvernement wallon dans cet objectif ambitieux. On voit aujourd'hui que l'on est en mesure de les réaliser: 20% d'énergie renouvelable en 2020, 30% d'électricité verte en 2016. Là-dedans, forcément, chacune des filières — que ce soit l'éolien, le photovoltaïque ou la biomasse — a un rôle à jouer.

Plus précisément, sur le plan d'Electrabel, les questions que nous posons et les dimensions qui sont à prendre en compte sont multiples. Il y a la question du coût. On sait que pour être rentable, la biomasse en électricité doit aller chercher environ 135euros par MWH, là où l'éolien peut se satisfaire de 110euros par MWH. Il y a évidemment une dimension à prendre en considération sur ce volet-là.

Il y a la dimension énergétique et le gaspillage énergétique, parce que l'on se dit que, peut-être qu'avec le bois, il y a moyen, en travaillant en cogénération, d'avoir une rentabilité plus forte, d'avoir moins de gaspillage. Dans la dimension biomasse-électricité pure, on connaît les chiffres: on a 50 à 60% de gaspillage potentiel. En cogénération, on arrive à réduire cet impact-là à 20, voire 10% d'inutilisé en direct.

On se dit qu'il y a peut-être d'autres voies. C'est pour cela que l'on veut pouvoir discuter avec eux, voir si ce bois dont ils se sont rendus propriétaires ne peut pas éventuellement être aussi utilisé.

Je voulais conclure en disant qu'il y avait aussi l'emploi qui était en jeu. On sait que les énergies renouvelables produisent davantage d'emplois — quatre à cinq fois, cela dépend des filières — que le nucléaire. Mais c'est ce mix de questions qui devra alors nous permettre de répondre à Electrabel par rapport à sa demande.

Je voulais quand même insister sur le volet cogénération. Cela a beau être de l'énergie verte, il ne faut pas la gaspiller non plus. C'est autour de ces éléments-là qu'on doit pouvoir amener des réponses dans le nouveau dispositif.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Edmund Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le ministre pour les réponses qu'il a données et exprimer ma satisfaction parce que, en fonction des réponses que je viens d'entendre, la discussion n'est pas encore clôturée. Au contraire, elle vient d'être entamée.

Je tiens également à attirer l'attention particulière du gouvernement sur la sensibilité en ce qui concerne l'organisation du marché des certificats verts. Les unités qui seront projetées ou programmées par Electrabel vont très probablement avoir un impact sur l'équilibre en matière de certificats verts. C'est d'autant plus sensible que, à l'heure actuelle, un certain nombre de dispositifs sont pris pour que les petits investisseurs, par exemple en photovoltaïque, gagnent moins en certificats verts. Mais si c'est pour faire de la place à des industriels, cela pose également une série de questions qui doivent être soulevées.

Si c'est pour brûler du bois ou la biomasse qui a été produite par les forêts wallonnes, on va être en pénurie de matière première pour le secteur de la transformation du bois.

Mme la Présidente. – Je ne doute pas que ceci fera encore l'objet de débat en commission prochainement.

QUESTION DE MME DE COSTER-BAUCHAU À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «L'ACCUEIL DE JEUNES AUTISTES DANS DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS ET LE MANQUE CRIANT DE PLACES»

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers collègues, aujourd'hui, nous sommes en rentrée parlementaire. Début du mois, c'étaient les jeunes enfants qui rentraient à l'école primaire. Il y a deux jours, c'étaient les plus âgés qui rentraient en enseignement supérieur ou à l'université.

Je voulais vous interroger aujourd'hui par rapport à ces jeunes qui ont dû quitter un centre destiné aux adolescents et qui doivent rentrer dans des centres pour adultes parce qu'ils ont atteint un certain âge.

En juin 2010, vous étiez consciente de la situation puisque vous disiez que vous poursuiviez la réflexion pour ouvrir de nouvelles places d'accueil dans les services d'accueil spécialisé. Néanmoins, on peut constater qu'en ce début de rentrée, c'est-à-dire au mois de septembre, quand les parents doivent trouver d'autres solutions pour leurs enfants puisqu'ils ne peuvent plus rester dans les anciens centres dans lesquels ils étaient, ils doivent rentrer dans des centres d'adultes, il n'y a pas de places. Cela pose un véritable problème.

Deuxième élément, l'AWIPH doit normalement déterminer les catégories auxquelles ces autistes peuvent avoir accès. Il arrive toutefois que les parents qui ont fait toute une série de démarches pour essayer enfin de trouver une solution pour leurs enfants, quand ils ont une place, se voient confrontés à un refus de l'AWIPH.

J'ai deux questions.

Premièrement, qu'en est-il par rapport à cette ouverture de places que vous annonciez ?

Deuxièmement, en cas de problème lorsque les parents sont confrontés à un refus par l'AWIPH parce que la catégorie de leur enfant n'est pas retenue par rapport au service d'accueil spécialisé, ont-ils une possibilité de recours ? Peuvent-ils faire appel à la décision de l'agence puisque ces parents se retrouvent vraiment catastrophés en septembre de ne pas avoir trouvé un lieu d'accueil pour leurs enfants.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux pour sa réponse.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – C'est avec plaisir que je prendrai la parole à propos de cette question délicate du nombre de places pour accueillir nos personnes handicapées, jeunes ou moins jeunes, et en particulier la question des autistes.

Vous fondez votre question à partir d'un article qui relatait la situation d'un jeune dans le Brabant wallon qui, à l'âge de 19 ans, alors qu'il peut poursuivre la scolarité ...

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Madame la Ministre, de ne pas faire un cas particulier, de venir directement à la remarque générale.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je ne parle pas d'un cas particulier.

Je pense que c'est réellement une situation qui a été décrite à un moment donné, qui suscite cet intérêt pour un manque de place.

Je voudrais vraiment préciser dans quel domaine on se situe et pourquoi on parle de manque de places.

Dans le cadre de la jeune personne, effectivement, à 19 ans, on peut poursuivre sa scolarité jusque 21 ans. C'est aussi un choix des parents. Les parents peuvent bien sûr décider, faire le choix d'un service résidentiel pour accueillir le jeune handicapé, en particulier le jeune autiste.

Dans la situation qui a été rencontrée, Madame la Présidente, ...

Mme la Présidente. – Non, vraiment, j'insiste, il n'est pas question d'un cas particulier.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – C'est de cela qu'il s'agit.

Mme la Présidente. – Non, Madame la Ministre.

On parle de l'accueil en général, pas d'un cas particulier.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Tout à fait.

Parce que l'AWIPH suit tout à fait bien les dossiers. Les personnes de 19 ans qui effectivement sollicitent l'aide, le soutien de l'AWIPH, trouvent auprès des services régionaux de cet OIP tout le soutien nécessaire pour essayer de trouver la meilleure formule, c'est-à-dire celle qui est adaptée aux besoins des jeunes, à leur profil et surtout à leurs attentes en matière de marge de capacités, de marge d'autonomie.

Il est vrai que, dans le cas présent, l'institution accueille des personnes très lourdement handicapées, accueille des adultes qui sont d'un âge bien plus élevé que le jeune puisque c'est au-delà de 40 ans et que, dès lors, la solution doit se trouver ailleurs puisque les personnes accueillies sont non seulement lourdement handicapées mais ont besoin de *nursing*, ce qui n'était pas nécessairement le cas de la jeune personne qui souhaitait entrer dans l'institution.

Néanmoins, l'AWIPH est clairement aux côtés des personnes pour tenter de rencontrer au mieux les besoins. On connaît la détresse de certaines familles par rapport à ces situations. Vous savez aussi combien le gouvernement s'est engagé à tenter de trouver des solutions. Il nous faut pour cela des moyens. Il n'en reste pas moins que ces dernières années, mes collègues du gouvernement ont accepté, sur ma proposition, de dégager des moyens supplémentaires en termes budgétaires pour créer de nouvelles places en termes de convention prioritaire pour apporter des réponses à ces cas prioritaires. Cela peut correspondre à 30 ou 50 places, cela dépend un petit peu du type de solution qui peut être apportée bien sûr en fonction des capacités des personnes.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – J'aurais encore beaucoup de questions mais le temps imparti est trop court.

Je ne manquerai pas de réinterroger Mme la Ministre.

J'aurais voulu savoir surtout s'il y avait une possibilité de recours par rapport aux décisions. Nous n'avons pas abordé cette question-là. Je reviendrai avec une autre question.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Si vous le souhaitez, je peux vous répondre pendant deux minutes.

**QUESTION DE M. DI ANTONIO À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LA RECONNAISSANCE DE LA PALESTINE ET SON
ADMISSION À L'ONU»**

Mme la Présidente. – La parole est à M. Di Antonio pour poser sa question.

M. Carlo Di Antonio (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, il y a quelques jours, le Président palestinien réitérait une demande de reconnaissance de l'État palestinien. Il devrait être discuté ce vendredi aux Nations unies.

Si ce point vient effectivement à l'ordre du jour — il y a beaucoup de pressions pour qu'il ne le soit pas -, notre pays devra effectivement se positionner et voter lors de cette séance.

Nous nous étions déjà positionnés: tout d'abord le Sénat, le 14 juillet dernier, a voté une résolution demandant au Gouvernement fédéral d'aller dans le sens d'une reconnaissance de l'État palestinien, et cela dans les limites des frontières de 1967 et conformément d'ailleurs à une résolution des Nations unies. Nous-mêmes, au Parlement Wallonie-Bruxelles, avons voté le même type de résolution le 19 juillet dernier.

Toujours est-il que notre Gouvernement fédéral n'a toujours pas exprimé de position claire et forte. Des parlementaires fédéraux ont d'ailleurs repris la main puisque s'est réunie la semaine dernière, vendredi dernier, une réunion des relations internationales du parlement fédéral et du Sénat pour reposer la question aux ministres et essayer d'avoir des éclaircissements par rapport à cela. Manifestement sans grand succès.

Quelles ont été les démarches entreprises par vous, Monsieur le Ministre-Président, depuis le 19 juillet? Avez-vous un retour du Gouvernement fédéral? Ne serait-il pas opportun aussi de revenir sur le sujet comme l'ont fait les députés fédéraux à quelques jours du vote et de réitérer notre position?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte pour sa réponse.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – La question de la reconnaissance de l'État palestinien est effectivement aujourd'hui posée.

En date du 19 juillet et sur base de la résolution du Sénat mais également du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai rédigé un courrier qui a été adressé à notre Ministre fédéral des Affaires étrangères, M. Vanackere, et qui reprend en substance ceci:

- je lui demande d'oeuvrer pour ce que le Gouvernement fédéral puisse effectivement reconnaître au cas échéant l'État palestinien;
- je lui demande de se faire notre interprète auprès de l'Union européenne dans le cadre des relations autour de la Méditerranée et que, dans ce dialogue constant Europe-Méditerranée, s'instaure précisément un débat sur la reconnaissance de l'État palestinien mais également en appelant à la reconnaissance mutuelle des deux états, ce qui aide évidemment à la paix.

Un autre élément qui a été mis en exergue, c'est évidemment ce qui va se passer demain — quand je dis «demain», c'est dans les jours qui viennent — à l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies.

Il est clair que la demande qui va être formulée posera un certain nombre de problèmes.

Quelle est notre attitude suggérée dans ce courrier? C'est effectivement de plaider la reconnaissance de l'État palestinien aussi dans le souci de la sécurité de l'État d'Israël auquel nous tenons. Je parle ici de cette double reconnaissance mais également de la sécurité qui en découle.

M. Abbas aura l'occasion de défendre son point de vue devant l'assemblée générale de l'ONU. Nous espérons effectivement que la sagesse l'emporte et nous serons immédiatement avisés des chemins qui seront empruntés puisque je serai moi-même à New-York à l'occasion de ces débats.

En ce qui concerne la Belgique, nous avons effectivement de forts espoirs que notre État fédéral reste dans la logique qui a toujours été la sienne d'équidistance mais également de facilitateur de solutions dans le cadre de ce conflit qui a déjà duré depuis trop longtemps et qui ne peut plus se résoudre par la déclaration de M. Balfour: «Une terre sans peuple pour un peuple sans terre».

(Applaudissements)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Di Antonio.

M. Carlo Di Antonio (cdH). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse, pour les actions aussi entreprises depuis le vote de ces résolutions.

Je pense effectivement que plaider la reconnaissance, c'est surtout permettre de relancer les négociations pour qu'on puisse atteindre l'objectif qui est de deux états reconnus et vivant en paix.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Je vous informe que la question d'actualité de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la faillite de la société Ecowatt», est retirée vu l'absence de M. le Ministre Marcourt et à la demande de l'auteur.

DÉBAT, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT

QUESTION DE M. PRÉVOT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES MESURES URGENTES À PRENDRE AFIN D'ASSURER LE MAINTIEN D'UNE AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS»

QUESTION DE MME SIMONIS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA RÉUNION DU CONSEIL EUROPÉEN DE L'AGRICULTURE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES BANQUES ALIMENTAIRES»

QUESTION DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ABSENCE D'ACCORD AU CONSEIL DES MINISTRES EUROPÉENS DE L'AGRICULTURE SUR L'AVENIR DU PLAN EUROPÉEN D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS»

Mme la Présidente. – Nous entamons à présent notre mini-débat d'actualité sur le thème annoncé, en application de l'article 62 du Règlement.

Nous entendrons successivement M. Prévot, Mme Simonis, M. Dupriez et un membre du groupe MR.

Je vous demande de vous inscrire dans les temps de parole prévus pour les questions d'actualité.

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Maxime Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je suis très heureux que la boutique soit réouverte. J'aurais espéré qu'elle puisse l'être sur des thèmes d'actualité qui soient plus agréables que ceux que nous avons été amenés à évoquer jusqu'à présent, plus particulièrement cette dramatique évocation de l'état des discussions au niveau européen quant à l'aide qui est apportée à l'égard des plus démunis.

J'ai peine à comprendre la réaction de certains chefs d'État qui estiment, pour six d'entre eux, que ce débat doit échapper désormais au niveau européen pour pouvoir, le cas échéant, se poursuivre à l'échelle uniquement des États-nations. J'ai peine à comprendre que l'on claque des millions d'euros chaque année pour sensibiliser, à travers tous les peuples d'Europe, chacun des citoyens, des citoyennes sur l'importance de l'Europe, sur l'action qu'elle mène, ce qu'elle apporte de positif pour chacun au quotidien, que l'on fasse de grandes journées découvertes, portes ouvertes et que sais-je, si, lorsqu'il s'agit de donner un signal quant aux valeurs que peut développer l'Europe et cet espace de solidarité, l'un des premiers, des plus perceptibles et des plus médiatiques qui soit donné, c'est justement cette coupe sombre dans les budgets, à l'attention de celles et ceux qui sont aujourd'hui dans les situations de grande précarité, qui voit le jour.

On appelle de nos vœux, dans toutes les assemblées d'Europe en général, à une Europe qui soit plus sociale. Tant que ce genre de signal sera envoyé, cela ne sera qu'une Europe bancaire.

Je pense qu'il est temps que l'on puisse effectivement veiller à cela à travers la mobilisation de tous les gouvernements de notre pays. Merci, Monsieur le Ministre, à vous et à votre homologue fédéral, pour l'expression: «infléchir le cours des choses pour que l'on en revienne à la raison». Il n'y a aucune raison valable, ni budgétaire, ni juridique, seulement une question d'opportunité politique qui est aujourd'hui posée.

Quand on sait que rien qu'en Belgique, ce sont 11 millions d'euros en moins, plus de 100 000 familles parmi les plus précarisées qui seraient touchées par ce changement, ce revirement aussi radical que stupide de position des différents États membres, nous avons peine à le comprendre. Nous attendons effectivement, au sein de cette enceinte, que le gouvernement se fasse le relais de notre incompréhension. À tout le moins, nous attendons que le gouvernement compense à l'égard des différentes associations de terrain qui se battent avec de faibles moyens pour tenir le coup, cette perte de revenus qui subviendrait si d'aventure cette décision devait se confirmer.

Je rappelle l'urgence que ce parlement, en commission, puisse rapidement se saisir du texte qui a été déposé par MM. Michel de Lamotte, Carlo Di Antonio et moi-même en fin de précédente session concernant les invendus alimentaires. Je pense que cela ne rend que plus dramatique encore l'actualité et l'analyse de ce texte.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Prévot.

La parole est à Mme Simonis.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais, à la suite de mon collègue et avant les suivants revenir sur cette décision du Conseil européen de l'agriculture qui s'est tenu hier, de ne pas parvenir à un accord sur la reconduction de ce programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis.

Il est vrai que mon groupe est particulièrement sensible aux associations qui font en sorte de distribuer cette aide alimentaire mais d'autant plus aujourd'hui encore qu'hier, vu la crise économique et vu les populations qui sont aujourd'hui placées dans des situations de difficultés sans nom, qui ne font que s'accroître. À mon avis, la situation est encore plus grave que ce qu'elle n'était en 1987, à l'époque où Coluche et Jacques Delors ont su influencer les États pour faire en sorte qu'il y ait une reconnaissance du fait et de la pauvreté de certaines populations.

Monsieur le Ministre, j'ai deux questions. Je vous ai également entendu hier et j'ai entendu votre collègue fédéral. J'aurais voulu savoir si, tout d'abord, vous pourriez à nouveau expliquer la position de la Wallonie, en l'occurrence, du gouvernement et la vôtre sur cette question.

Deuxièmement, j'ai entendu la date de la fin octobre comme étant une date un peu butoir sur ce dossier. J'aurais voulu savoir si vous alliez prendre un certain nombre d'initiatives pour remédier à cela, vu la levée de boucliers à la fois du secteur associatif mais aussi du monde politique en général au niveau belge.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Patrick Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, d'une certaine façon, on aurait pu se réjouir hier de voir que l'Union européenne était capable de réguler les banques, de prendre des mesures pour éviter le resserrement, de prendre des mesures volontaristes afin que clairement on évite ce qui ne fonctionne pas en matière bancaire. Mais hélas, la non-décision d'hier concerne les banques alimentaires. Dans le même temps, on entendait le commissaire européen à la concurrence dire qu'il faudra sans doute recapitaliser de nouvelles banques et prolonger l'autorisation aux États d'aider les banques en difficulté. Ces banques, on sait qu'elles n'ont rien à voir dans la crise économique que nous connaissons et qui plonge davantage de personnes chaque jour dans la précarité.

Il y a quelque chose d'assez — au-delà de la boutade — hallucinant dans ce contraste entre les discours sur les banques alimentaires et «les vraies banques».

Quelque chose qui est totalement indécent quand on imagine que le programme dont on parle ici, c'est 0,004% du PIB de l'Europe pour aider plus de 13 millions de familles parmi les 80 millions aujourd'hui qui vivent dans la pauvreté et qui n'arrivent pas à rencontrer ce droit élémentaire à la sécurité alimentaire.

Tout cela pourquoi? Parce que l'on dit que la PAC, ce n'est pas le social. D'accord, ce n'est pas le social. Mais le social, le traité de Lisbonne faisant, ce n'est pas l'Europe. À chaque État membre de se débrouiller avec les politiques sociales et l'on rompt avec une vision solidaire de l'Europe. Ce n'est clairement pas l'option, la vision de l'Europe que je souhaiterais promouvoir.

Ce qui est hallucinant dans ce qui vient de se passer, c'est que la demande qui a été formulée par le Parlement européen à une très large majorité, c'était une formule transitoire de deux ans pour ne pas avoir cette situation dramatique. Autant de banques alimentaires ne seraient plus approvisionnées. Deux ans, pourquoi? En 2014, la PAC, les fonds structurels, le fonds social européen, ces différents programmes rentreront dans une nouvelle ère et seront renouvelés et l'on pourrait alors avoir des réponses structurelles pour cette aide alimentaire. Cela n'a pas été possible vu l'opposition de certains États.

J'ai deux questions à votre attention, Monsieur le Ministre. D'une part, on connaît la position de la Belgique et votre position par rapport à cette non-décision d'hier. Mais comment voyez-vous les actions et les perspectives d'ici octobre pour essayer d'infléchir le cours des choses et de garantir quand même le maintien d'une politique d'aide aux plus démunis en matière de sécurité alimentaire, une politique qui soit solidaire entre les personnes mais aussi entre les États.

Ensuite, de quelle manière envisagez-vous d'assumer les conséquences éventuelles de cette diminution par quatre du budget pour les banques alimentaires en Wallonie? Peut-être plus particulièrement encore serez-vous attentif — je le pense — dans les zones rurales, puisque lorsque l'on regarde la situation, sur 31 centres Croix-Rouge en Communauté française, les 11 qui pourraient être sacrifiés en cas de non décision européenne, ce sont des centres qui se trouvent en zone rurale, parce que moins de commandes, moins de densité, *et caetera*. Ces zones rurales qui sont justement celles qui produisent notre alimentation et où les agriculteurs souvent ont eux-mêmes des difficultés économiques.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites. Il est vrai que le Conseil des Ministres s'est réuni hier et la décision ou la non-décision par rapport à cette aide alimentaire aux plus démunis nous choque et nous laisse un peu sans voix par rapport à une décision, à une Europe sociale et par rapport à des décisions aussi importantes.

Un peu d'historique. C'est quand même une disposition qui date de 25 ans. Je crois que les chiffres ont été dits ce matin et dans la presse mais peuvent encore être rappelés: 480 millions d'euros, cela paraît énorme, mais lorsque l'on remet cela par rapport à chaque État membre et à chaque citoyen, c'est 1 euro par an et par citoyen, ce qui me paraît évidemment, face à cette décision, un budget tout à fait correct, voire même minime.

Vingt-cinq ans que cette position a été prise et un blocage hier de six États membres qui veulent une position différente et une réorganisation.

Il est vrai, Monsieur le Ministre, que cette possibilité a été prise au moment où les stocks étaient importants, où pour écouler les stocks, on pouvait prendre cette aide et la donner aux plus démunis. Le stock alimentaire est maintenant en baisse et l'on doit recourir à des achats et il n'y aurait pas de base légale. On peut en débattre et c'est vrai, Madame Simonis l'a dit, on pourrait avoir une décision qui pourrait évoluer d'ici la fin octobre si un des six États membres change sa position. Nous n'aurions pas besoin d'avoir ce débat-là aujourd'hui.

Monsieur le Ministre, ma question est de voir quelles sont les dispositions que vous allez prendre et les différentes prises de contact d'ici la fin octobre pour évidemment faire évoluer cette décision, chose qui serait évidemment la plus simple et qui irait dans la meilleure des directions.

Si les différentes positions et les différentes prises de contact n'aboutissent pas, quelle va être la position de la Région? D'emblée, nous disons bien, quand on entend les quatre partis démocratiques ici, que nous avons une position commune, un objectif commun. Je crois que loin de là est la polémique. J'aurais également aimé savoir si vous avez eu des contacts avec votre homologue flamand, pour une position commune pour la Belgique.

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Mme la Présidente. – Merci, Madame la Députée.

La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci Madame la Présidente et merci aux différents intervenants. Merci à celles et ceux qui sont encore présents dans cette assemblée.

Croyez-bien que ce qui s'est passé hier au Conseil de l'agriculture est particulièrement heurtant, choquant. Je disais à ma voisine de table, Sabine Laruelle: «on fait de la politique, on s'engage pour essayer d'apporter notre contribution à la société». Je sais que c'est souvent critiqué mais en tout cas, on donne le meilleur de nous-même, on essaye. Hier, c'était une journée noire pour ceux qui se font une certaine idée de l'Europe de la solidarité, sûrement et l'on est tombé dans le ridicule, dans la bêtise, avec des conséquences importantes aux portes de l'hiver pour celles et ceux qui en ont le plus besoin et qui ont tout simplement besoin d'alimentation.

Six pays, vous l'avez rappelé: l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et la Tchéquie ont décidé de bloquer. Ils représentent 100 voix. La minorité de blocage est à 91 voix et ils représentent 100 voix. Cela fait un petit temps que ce dossier a été initié puisque l'on est encore dans l'ancien système de capacité de minorité de blocage. Nous ne sommes pas encore dans l'après Lisbonne puisque ce dossier a été introduit en 2008.

Nous avons essayé, déjà en son temps, lorsque la Belgique a eu la présidence au niveau du Conseil il y a peu de temps, d'essayer de trouver une solution pour débloquer la situation. On n'y est pas arrivé. J'ai cru pendant longtemps que la Tchéquie allait basculer puisque ce qui est étonnant dans le cas de la Tchéquie, c'est qu'elle bénéficie largement de ce programme et qu'elle l'utilise pleinement. Elle bloque pourtant la situation. Or, la Tchéquie représente 12 voix. Vous aurez bien compris que ces 12 voix pourraient faire basculer le vote puisque la minorité étant à 91 votes.

Comme cela a été rappelé hier, je tiens à souligner ici même — mais il ne l'entendra peut-être pas — tout le volontarisme du Commissaire européen Dacian Cioloș, pour essayer de trouver une solution. Il a répondu réglementairement et juridiquement à l'arrêt de la Cour de justice. Il n'y a plus de problème sur le plan juridique. Il l'a rappelé hier. Les 500 millions d'euros, il sont là et présents. Ils n'attendent qu'une chose, c'est de pouvoir être utilisés pour l'ensemble des associations et elles sont nombreuses, associations qui en ont besoin pour subvenir aux besoins de nos populations. Il est vrai que cela fait 25 ans que le système fonctionne: 1987. Cela a été rappelé par les uns et par les autres: Coluche, certes, mais aussi Jacques Delors, et l'ancien président du Parlement wallon qui était aussi présent et qui a aussi mené ce combat. Je tiens à le souligner parce qu'il était député européen à cette époque. Il a mené aussi ce combat et rendons-lui hommage pour cette action.

Vingt-cinq ans de bon fonctionnement et à deux ans d'une échéance avant la nouvelle programmation 2014-2020, ces six pays bloquent pour des raisons qui sont des raisons de principe de dire que la politique sociale n'a rien à voir avec la politique agricole commune. L'aspect social n'est pas présent, ou en tout cas très peu présent. Ce programme pourrait être supprimé. L'Allemagne disant: «De toute façon dans mon calcul, je contribue plus au niveau des 500 millions d'euros que je ne reçois, donc très bien je bloque la situation puisque j'aurais quelques millions d'euros supplémentaires pour subvenir aux besoins de mes populations les plus défavorisées». Mais quelle honte! Quelle honte d'égoïsme, c'est vraiment l'Europe de l'égoïsme qui l'a emporté hier. Ce n'est qu'une bataille, la guerre n'est pas terminée. Croyez-bien que nous allons la mener, puisque telles étaient aussi les demandes de votre part, de la part de Maxime Prévot, de la part de Caroline Cassart-Mailleux ou d'Isabelle Simonis et Patrick Dupriez. Que faire face à cette situation?

Nous allons continuer à nous employer d'abord dans les relations entre les différents pays, notamment vis-à-vis des Pays-Bas qui est quand même un pays proche, pour essayer de faire basculer le vote lors du prochain Conseil européen de l'agriculture et donc débloquer le plus vite possible ces moyens. C'est une première chose.

Deuxièmement, de façon préventive — et je souligne en gras de manière préventive — je proposerai que le Gouvernement wallon prenne sa part. Qu'est-ce que cela veut dire?

Aujourd'hui, le budget représente environ 11,8 millions d'euros, de mémoire, au niveau belge. On a 11,8 millions d'euros parmi les 500 millions d'euros. Je rappelle que, au pire, si la situation devait se

maintenir, 20% seraient toujours libérés, c'est-à-dire environ 113 millions d'euros. Pour la Belgique, cela représente 2,8 millions d'euros qui seraient présents. Il en reste donc environ 9,1 millions à trouver.

La Wallonie pourra intervenir à concurrence de deux millions d'euros. On trouvera les budgets nécessaires, comme cela a été dit par M. Prévot, c'est «archi-prioritaire». Il y a d'autres investissements qui peuvent soit attendre un tout petit peu mais la faim et la soif n'attendent pas la réaction du Gouvernement wallon. Nous prendrons donc les dispositions nécessaires, tout en menant encore le combat sur le plan européen.

Je prendrai aussi les contacts nécessaires avec la Flandre, avec le Fédéral. Mme Laruelle s'est aussi engagée à porter le dossier au niveau fédéral, et je l'en remercie chaleureusement. Nous travaillons main dans la main, comme à chaque fois, au niveau du Conseil européen. On ne peut que s'en réjouir puisque, ce combat, nous le menons tous ensemble, toutes formations politiques confondues et au-delà des entités qui nous séparent.

Je conclurai simplement en vous disant que, pour les associations caritatives, les banques alimentaires en Wallonie, je tiens à apporter toutes les garanties nécessaires. Elles seront apportées rapidement par le gouvernement, par l'ensemble des collègues - je les associe évidemment -, par les formations politiques par rapport à cet enjeu. Il n'y a pas de doute là-dessus. On est plus dans un enjeu qui touche, en tout cas pour moi, en ce qui nous concerne, d'abord une certaine idée que l'on se fait de l'Europe, une solidarité renforcée et pérennisée.

Ce que nous demandions simplement, c'est que ce programme qui a 25 ans d'âge puisse se prolonger encore pendant deux ans. On sait que, de toute façon, à partir de 2014, il faudra avoir des modalités différentes. C'est vrai qu'en 1987, les stocks sur les marchés — les sur-stocks — étaient très importants. C'est pour cela d'ailleurs que Coluche a mené cette action, pour pouvoir utiliser ces stocks, les distribuer sur le plan européen. Ce n'est plus tout à fait le cas : 70% des matières premières sont achetées, elles ne sont pas en stock.

Demain, peu importe que cela aille dans un budget de cohésion sociale ou le social en tant que tel, du moment que cela reste au niveau européen, que l'on a encore cette ambition d'avoir une Europe sociale forte, qui a du sens et qui permet d'avoir des économies d'échelle de par l'ensemble de la distribution et de la coordination sur l'ensemble des États membres, c'est le principal.

Je veillerai de toute façon à ce que, dans ces modifications, à l'avenir, le lien avec l'agriculture soit toujours présent. Il n'est pas question que, demain, on aille acheter sur les marchés mondiaux des quantités de marchandises et de matières premières pour nourrir nos populations en difficulté, alors qu'il y a la proximité qui existe par rapport à nos agriculteurs. C'est mieux pour la planète, c'est mieux pour tout le monde en termes environnemental, en termes de lien envers les uns et les autres. Nous nous battons évidemment pour que ce lien puisse se poursuivre mais ce sera dans un deuxième temps, vous l'aurez compris.

Voilà, en résumé, Mesdames, Messieurs les Parlementaires. C'était particulièrement choquant hier. Je vous le dis avec mes tripes. Ce qui est particulièrement choquant aussi, c'est que les six ministres représentant les fameux six pays — Danemark, Suède, UK, Allemagne, Tchéquie et Pays-Bas — n'étaient même pas présents ! Ce sont leurs délégués, ambassadeurs et autres, qui sont venus répéter de façon mécanique la position et leur fermeté en la matière.

C'est vraiment une gifle à tous ceux — et ils sont nombreux dans cette assemblée et ailleurs — qui se disent que si nous ne sommes pas capables, au niveau européen, d'apporter notre contribution à concurrence d'un euro — comme Caroline Cassart-Mailleux l'a rappelé tout à l'heure — par habitant et par an, pour subvenir aux besoins des populations les plus en détresse chez nous, quel est encore le sens de l'Europe ? Comment peut-on encore faire valoir cette plus-value, cette protection que peut apporter la Commission européenne et l'Union européenne en général, et surtout ce sens des liens entre les hommes et les femmes, cette idée que l'on se fait de la vie en société, de la vie en communauté ? Cela n'a plus beaucoup de sens, en tout cas. J'espère que le sens de l'action politique, la force de l'Europe, les axes qui ont fait ces fondements, pourront se retrouver très rapidement lors du prochain Conseil européen de l'agriculture. Il y a de l'espoir, peut-être, il est tenu vis-à-vis de la Tchéquie. Il est un peu plus élevée vis-à-vis du Danemark, puisqu'il y a un changement de gouvernement au Danemark, et peut-être que les instructions seront différentes. Je l'espérais hier mais apparemment le tube entre le Danemark et Bruxelles ne fonctionne pas encore à plein, ou alors ce sera étonnant par rapport au changement de ton qu'il y a pu y avoir sur le plan politique au Danemark.

J'en termine ici. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet.

J'ai aussi bien lu la proposition de résolution du groupe cdH, avec toute une série de propositions.

J'attire l'attention sur un point dans cette résolution, c'est tout ce qui concerne notamment une charte que l'on pourrait réaliser entre la Fédération des banques alimentaires, la FEVIA et la FEDIS. Cette charte existe déjà, c'est important de la consolider. J'avais eu l'occasion de mener cette action lorsque j'étais Ministre de l'Environnement, pour faire en sorte que toute une partie des marchandises puisse être utilisée sur les marchés, avec l'ambition de récolter 10 000 tonnes supplémentaires par an à la taille de la Wallonie.

Il y a aussi toute une série d'actions à mener avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire — j'ai eu la discussion hier avec Mme Laruelle — sur l'aspect notamment date de péremption. Quand vous lisez, sur les produits, «valable jusque», ou «au plus tard le», toutes ces significations ne sont pas très claires pour le consommateur, et parfois mettent hors du marché toute une série d'aliments qui peuvent encore être utilisés, qui peuvent encore servir aux populations.

Ce que je vous proposerai, si vous êtes d'accord, c'est que ce débat se poursuive — c'est peut-être l'occasion de prendre les choses plus en main — et que des commissions communes puissent se réunir en la matière. C'est juste une proposition que je me permets de faire parce que, dans ce qui est proposé, dans les actions qui peuvent être menées, il y a des aspects sociaux, il y a des aspects qui touchent à l'agriculture, à l'environnement, il y a toute une série d'aspects qui touchent à l'économie en général. Je crois que c'est ensemble que l'on pourra apporter des réponses purement wallonnes, tout en continuant, vous l'aurez bien compris, de façon forte, volontariste et engagée, le combat sur le plan européen.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Maxime Prévot (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre engagement, votre détermination. Je pense que nous faisons ici, tous partis confondus, cause commune, tant pour nous indigner, chacun avec nos styles, avec nos mots, que pour réclamer un profond changement d'attitude dans les semaines qui viennent.

Je n'aurai qu'un souhait complémentaire à formuler, celui que vous puissiez, vous-même et le ministre-président, prendre votre plume pour adresser, au nom du gouvernement, et peut-être y associer le parlement, dans les formes que vous jugerez utiles, une missive en bonne et due forme aux ambassadeurs des pays concernés — les six qui sont réticents -, pour leur faire part, de manière très officielle, de l'indignation qui est la vôtre, et espérer que, concomitamment aux autres actions — souvent de l'ombre — qui sont menées du côté des diplomates, il puisse alors y avoir un changement d'attitude lors du prochain conseil européen.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Je voudrais aussi remercier le ministre pour les explications très complètes mais peu réjouissantes, à la fois sur ce dossier-ci en particulier mais peut-être plus globalement en matière d'Europe sociale. On pourrait avoir un autre débat là-dessus.

Cela étant, on en est, au-delà de l'explication, aussi encore dans une petite période de combat. J'ai bien entendu qu'il existait une résolution cdH. J'ai aussi entendu la proposition de mon collègue. Je crois en tout cas que le mini-débat que l'on vient d'avoir avec vous, Monsieur le Ministre, démontre à quel point les quatre groupes politiques sont concernés par cette question.

Je proposerai avec mon collègue, Jean-Charles Luperto, que l'on puisse peut-être, les quatre groupes politiques, avoir une réunion assez rapidement et voir s'il convient d'avoir un texte commun sur cette question qui pourrait être relayée là où elle doit l'être au mieux.

Par ailleurs, en termes de combat également, Marc Tarabella a lancé un appel — hier, je pense — à la mobilisation pour une manifestation le 16 octobre à Bruxelles. Là aussi, je pense que ce sera un signal important que de pouvoir nous y retrouver.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Patrick Dupriez (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je souscris à la proposition de Mme Simonis, le 16 octobre, lors de la Journée mondiale de l'alimentation. Un peu partout dans le monde, on se mobilise pour la sécurité alimentaire des uns et des autres. Il serait aberrant que l'on ne s'en préoccupe pas aussi au sein de l'Union européenne.

Monsieur le Ministre, je partage vivement la vigueur de vos propos, refusant l'Europe de l'égoïsme, du «racrapotage», chacun sur ses propres pauvres. C'était le discours que vous avez évoqué de la part des représentants allemands. Je me réjouis que des décisions puissent être prises pour parer au plus pressé en Région wallonne le cas échéant.

Je voudrais aussi insister — vous l'avez brièvement évoqué — par rapport au futur, sur le fait qu'une solution structurelle pourra probablement être envisagée au niveau de l'Union européenne par rapport au Fonds social européen pour poursuivre des modalités d'aide alimentaire. Mais il ne faut pas oublier de maintenir cette préoccupation dans la PAC, parce que la nouvelle PAC, cela ne devra pas être une politique agricole commune mais une politique agricole alimentaire et territoriale commune. Derrière les outils de régulation, de stockage, de travail sur le lien entre l'agriculture et le territoire, on a aussi une dimension sociale forte qui est une des manières de répondre aux préoccupations dont nous parlons aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Je souhaite, comme l'a dit Mme Simonis, que l'on puisse prendre le débat en commission et avoir une position commune, puisqu'elle a été évoquée ici lors de la question d'actualité. Ce serait un travail dans le bon sens.

Je comprends bien ce que M. Prévot a voulu dire par rapport aux différentes initiatives. Si on veut avoir un peu de poids, il serait intéressant d'avoir une position - comme vous l'avez dit, je pense qu'elle est commune à la Belgique -, un courrier par rapport à la Belgique et pas chaque ministre des petites régions qui l'envoie. Il faudrait avoir un peu plus de poids et un courrier émanant de la Belgique aux différents États membres.

Voilà les différentes réflexions que je voulais faire. Je voudrais voir aussi, d'ici le mois d'octobre, comment cela évoluera. On pourra en reparler rapidement.

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos travaux de ce jour. La séance est levée.

Le parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- La séance est levée à 16 heures 19 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre
M. Willy Borsus, MR
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Rudy Demotte, Ministre-Président
M. Carlo Di Antonio, cdH
M. Emmanuel Disabato, Écolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Patrick Dupriez, Écolo
M. Philippe Henry, Ministre
Mme Emily Hoyos, Présidente
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Jean-Marc Nollet, Ministre
M. Maxime Prévot, cdH
M. Daniel Senesael, PS
Mme Isabelle Simonis, PS
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Eliane Tillieux, Ministre

INDEX DES MATIÈRES

- Accident dû à un nid-de-poule
- Accueil de jeunes autistes
- Actions prioritaires pour l'avenir wallon
- Aide alimentaire aux plus démunis
- Allocution de Mme la Présidente
- Banques alimentaires
- Bâtiments classés
- Chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau
- Circonscription électorale wallonne unique
- Code de la démocratie locale et de la décentralisation
- Code wallon du logement
- Code wallon du tourisme
- Collèges et conseils provinciaux
- Comines-Warneton
- Compétences de la Wallonie
- Constitution du Parlement wallon
- Cour constitutionnelle
- CWATUPE
- Devoir de mémoire
- Élection du Président et des autres Membres du Bureau
- Éloge funèbre de M. Freddy Deghilage
- Éloge funèbre de M. Maurice Minne
- Exposition internationale de 2017
- Faillites d'indépendants, de TPE et de PME
- Holding communal
- Immeubles à logements multiples
- Informations alimentaires dans les attractions touristiques
- Institutions européennes
- Lutte contre la pauvreté
- Palestine
- Permis de lotir
- Personnes handicapées
- Plans verts d'Electrabel
- Présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes des personnes morales
- Réseau secondaire
- Services d'hiver
- Société Ecowat
- TEC-Hainaut
- Traité de l'Union européenne
- Traité instituant la Communauté européenne et l'énergie atomique
- Transport scolaire
- Ville de Liège

ABRÉVIATIONS COURANTES

AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDIS	Fédération belge des entreprises de distribution
FEVIA	Fédération de l'industrie alimentaire
MW	Mégawatt
OIP	Organisme d'intérêt public
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique agricole commune
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
SRWT	Société régionale wallonne des transports
TEC	Société de transport en commun
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)